

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 11 avril 2024**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le jeudi 11 avril à 17h15, le Conseil d'Administration, légalement convoqué le 05 avril, s'est réuni à la salle du Conseil au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Madame Nathalie REBATEL.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 12

Prénom	Nom	Présents	Avaient donné pouvoir à	Absents et/ou excusés
Eric	BARBIER			X
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	X		
Nicole	BOUVIER	X		
Arlette	BRET	X		
Christiane	BRUNET			X
Eve	BUEVOZ	X		
Anne-Marie	CHOLAT			X
Christian	COLLOUD	X		
Anne-Marie	COMMUNAL			X
Hugues	DE BOISRIOU			X
Cécile	DEBRION	X		
Suzanne	DIAS	X		
Christiane	FAVRE	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	X		
Martine	POMA	X		
Sophie	PONTONNIER			X
Nathalie	REBATEL	X		
Béatrice	SANTAIS			X
Jacqueline	SCHENKL			X
Jacqueline	TALLIN			X
Bernard	TURPIN	X		
Elodie	VANACKERE			X
Colette	VIOLENT			X
PERSONNEL				
Willy	CHEYNEL	X		
Pierre	BEYRIE	X		
Florian	PEPELLIN	X		
Nadia	FAVRE			X
Natacha	PONTHUS	X		

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 11 avril 2024**

07-2024 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGETS M 14 ET M 22

1/ Budget M 14 :

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2023 sont de 946 418,85 € et les recettes s'élèvent à 919 670 €. En ajoutant le cumul antérieur de 29 278,75 €, les recettes atteignent 948 948,75 €.

Le bilan de fonctionnement 2023 avec l'excédent cumulé fait apparaître un **excédent de 2 529,90 €**.

Le budget principal du CIAS est habituellement réalisé à l'équilibre à travers l'ajustement de la subvention d'équilibre de la Communauté de communes de manière de ne pas générer trop de déficit ou d'excédent.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement :

- De la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Savoie qui s'est élevée à 588 000 €, dont 336 000 € ont été reversés au budget M22 (aide à domicile).
- Des produits de prestations du service de portage de repas à domicile : 135 143 € pour un tarif de 9,95 € par repas (+ 3 000 € par rapport à 2022).
- Du remboursement du personnel administratif par le budget annexe : 131 940 €
- Du remboursement de l'agent de prévention par la Communauté de communes : 36 339 €
- Du remboursement des frais de fonctionnement par le budget M22 : 8 574 €
- Du remboursement des frais de personnel en arrêt maladie (IJ, Assurance Relyens) : 10 946 €
- Du remboursement de l'analyse des besoins sociaux par les CCAS de Montmélian et de Valgelon-La Rochette : 4 112 €

En dépenses :

Les dépenses au chapitre 011 - Charges à caractère général, sont réalisées à hauteur de 186 973 €. Ces dépenses couvrent notamment :

- Les dépenses courantes (loyers, électricité, eau, carburant, assurances, etc.) : 29 705 €. Ces charges sont remboursées à hauteur de 50 % ou 70 % (selon leur nature) par le budget M22.
- La fourniture des repas pour le service de portage de repas à domicile : 97 846 €
- La location de deux véhicules frigorifiques pour le portage de repas à domicile : 19 655 €
- Les actions menées en direction des personnes âgées : 10 708 € pour les colis de Noël et 2 166 € pour la gym douce.
- Le paiement des loyers locaux de l'ADMR de St-Pierre-d'Albigny : 3 000 € et l'ADMR de Montmélian : 8 000 €.

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 11 avril 2024**

Les dépenses réalisées au chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés, ont été réalisées à hauteur de 317 726 €.

Le budget M57 supporte les charges de personnel des deux livreurs de repas à domicile (49 h par semaine en tout), de l'animatrice (17 h 30 d'animation et 13 h 30 d'accueil et secrétariat), de deux agents administratifs pour 11 h et 11,75 h (24 h et 11,75 h sur le budget M22), de l'agent de prévention pour 26,4 h (6,6 h sur le budget M 22) et de la Directrice pour 7 h (28 h sur le budget M22).

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante, intègre principalement le versement d'une subvention d'équilibre versée au budget M22 (336 000 €), les subventions aux associations et organismes publics (88 987 €, répartis selon tableau ci-dessous) et les aides sociales / secours d'urgence (400 €).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023	
ADMR de Montmélian	38 212,00 €
ADMR de Saint-Pierre-d'Albigny	33 011,00 €
ADMR de Challes-les-Eaux	12 564,00 €
D.A.C.S.	0,00 €
Banque alimentaire	2 000,00 €
Restaurants du Cœur - Saint-Pierre-d'Albigny	600,00 €
La Croix-Rouge française - Valgelon-La Rochette	2 600,00 €
TOTAL SUBVENTIONS VERSÉES	88 987,00 €

Bilan portage de repas :

En 2023 ont été livrés 13 600 repas, soit une légère augmentation par rapport à 2022 (13 300 repas) mais un niveau inférieur au nombre de repas livrés en 2021 (14 800 repas).

Le coût du repas en 2023 était de 6,77 € TTC sans compter le pain, pour un total de 97 000 € en 2023. Le coût des véhicules frigorifiques en location est de 20 000 € et celui du carburant dédié au portage de repas de 5 000 €. Le personnel affecté au portage de repas (livreurs et planificatrice) a pour sa part représenté une dépense de 60 000 €.

Au total, le service du portage de repas a représenté un coût de 182 000 €, soit un coût de 13,38 € par repas livré en 2023.

En recettes, le portage de repas est facturé au bénéficiaire au tarif 9,95 €, soit un total de 135 000 € de recettes.

Le reste à charge du service pour le CIAS s'est ainsi élevé en 2023 à 47 000 € (soit 26 % du total).

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 11 avril 2024**

Bilan animation :

Animation envers les personnes de plus de 60 ans sur le canton de Chamoux-sur-Gelon :

- Gymnastique douce avec l'association SIEL BLEU : 1 cours donné à Chamoux-sur-Gelon. La cotisation annuelle demandée aux participants est de 50 € et 14 personnes ont participé.
- Animation : en 2023, l'animatrice a toujours proposé des activités en groupe sur La Rochette et sur Chamoux-sur-Gelon. Elle a proposé des activités ponctuelles (restaurant, activité avec le service petite enfance...). Elle a également rendu visite à plusieurs personnes âgées durant l'année. En partenariat avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie et la compagnie du serpent à plumes, dans le cadre du dispositif « chansons sur un plateau » durant une semaine (du 13 au 17 novembre 2023) une vingtaine de personnes âgées domiciliés sur le secteur de Chamoux-sur-Gelon ont été visitées par l'animatrice et les deux artistes. Pour clôturer cette semaine un spectacle musical a été proposé le 23 novembre 2023 à toutes les personnes âgées du secteur couvert par le CIAS.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice sont de 5 674,96 € et les recettes s'élèvent à 10 808,33 €. En ajoutant le cumul antérieur de 19 569,21 €, les recettes atteignent 30 377,54 €.

Le bilan d'investissement 2023 avec l'excédent cumulé fait apparaître un **excédent de 24 702,58 €**.

Les recettes d'investissement proviennent :

- Des amortissements : 10 549 €
- Du FCTVA relatif aux investissements de l'exercice 2021 : 259 €

Les dépenses d'investissement ont concerné :

- L'achat de deux PC portables : 2 609 €
- La reprise des subventions d'équipement au compte de résultat : 3 066 €.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents
<i>Résultats reportés</i>		29 278,75 €		19 569,21 €		48 847,96 €
Opérations de l'exercice	946 418,85 €	919 670,00 €	5 674,96 €	10 808,33 €	952 093,81 €	930 478,33 €
TOTAUX	946 418,85 €	948 948,75 €	5 674,96 €	30 377,54 €	952 093,81 €	979 326,29 €
Résultat de clôture	-26 748,85 €			5 133,37 €	-21 615,48 €	
<i>Restes à réaliser</i>			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTATS CUMULÉS		2 529,90 €		24 702,58 €		27 232,48 €

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 11 avril 2024**

2/ Budget M 22 :

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice sont de 1 144 572,83 € et les recettes s'élèvent à 1 110 160,23 €. En ajoutant l'excédent antérieur de 16 970,76 €, les recettes atteignent 1 127 130,99 €.

Le bilan de fonctionnement 2023 avec l'excédent cumulé fait apparaître un **déficit de 17 441,84 €**.

Comme pour le budget principal du CIAS, le budget d'aide à domicile est habituellement réalisé à l'équilibre de manière à ne pas générer d'importants excédents ou déficits, en adaptant la subvention d'équilibre versée par le budget principal du CIAS. Pour 2023, malgré le versement de la totalité de la subvention d'équilibre prévue, les moindres recettes encaissées conduisent à un déficit de l'exercice de 3 % du budget prévisionnel, qui sera couvert par le budget 2024.

Les recettes de fonctionnement proviennent :

- Des produits de prestations de service d'aide à domicile pour 718 794 € répartis comme suit :
 - Part du Département : 520 934 €
 - Part des bénéficiaires : 172 888 €
 - Part des caisses et mutuelles : 21 059 €
 - Part d'autres départements au titre de l'APA : 3 913 €
- De la subvention d'équilibre du budget principal du CIAS qui s'est élevée à 336 000 € et du concours du Département au titre du DESSAD : 17 409 €.
- Du remboursement des frais de personnel en arrêt maladie : 25 267 €

En dépenses :

Les dépenses du Groupe 1 - Charges à caractère général, ont été réalisées à hauteur de 65 629 €. Ces dépenses couvrent principalement les remboursements des déplacements des agents pour 47 581 € ainsi que les reversements de certaines charges au budget principal du CIAS et à la Communauté de communes pour 13 547 €. Les fournitures médicales (gants, blouses) s'élèvent à 2 251 €.

Les dépenses réalisées au Groupe 2 - Charges de personnel et frais assimilés, ont été réalisées à hauteur de 1 040 613 €.

Deux aides à domicile « volantes » (équipe mobile) ont été mises à disposition au cours de l'année 2023 par le GEIQ ADI Alpin pour 13 893 €. L'analyse de la pratique, sur ce chapitre, s'est élevée à 8 220 €.

Le budget M22 supporte les charges de personnel des aides à domicile, des responsables de service, des planificatrices, de deux agents administratifs pour 24 h et 11,75 h (11 h et 11,75 h sur le budget M57), de l'agent de prévention pour 6,6 h (26,4 h sur le budget M57) et de la Directrice pour 28 h (7 h sur le budget M57). Depuis juin 2019, le budget reverse au budget M57 les rémunérations de ces agents : 131 940 € en 2023.

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 11 avril 2024**

Le groupe 3 est exécuté à hauteur de 38 330 € dont 17 237 € de dotations aux amortissements, le reste comprenant des prestations informatiques (6 000 €), la prise en charge des pneus neige des aides à domicile (3 000 €) et des titres annulés sur exercices antérieurs (3 000 €).

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice sont de 15 680,80 € du fait notamment de l'acquisition d'un véhicule électrique Renault Zoé pour les aides à domicile. Les recettes s'élèvent à 18 126,07 €. En ajoutant le cumul antérieur de 25 729,22 €, les recettes atteignent 43 855,29 €.

Le bilan d'investissement 2023 avec l'excédent cumulé fait apparaître un **excédent de 28 174,99 €**.

Les recettes d'investissement proviennent :

- Des amortissements : 17 237 €
- Du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement 2021 : 321 €

Les dépenses concernent :

- L'achat d'un véhicule électrique R. Zoé mutualisé pour les aides à domicile : 14 616 €
- Matériel informatique (installation d'un téléphone fixe et ligne) : 212 €
- La reprise des subventions d'équipement : 852 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents	Dépenses / Déficits	Recettes / Excédents
<i>Résultats reportés</i>		16 970,76 €		25 729,22 €		42 699,98 €
Opérations de l'exercice	1 144 572,83 €	1 110 160,23 €	15 680,80 €	18 126,07 €	1 160 253,63 €	1 128 286,30 €
TOTAUX	1 144 572,83 €	1 127 130,99 €	15 680,80 €	43 855,29 €	1 160 253,63 €	1 170 986,28 €
Résultat de clôture	-34 412,60 €			2 445,27 €	-31 967,33 €	
<i>Restes à réaliser</i>			0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RÉSULTATS CUMULÉS	-17 441,84 €			28 174,49 €		10 732,65 €

La Présidente quitte la salle au moment du vote, la présidence est assurée par la Vice-Présidente.

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
CIAS
Séance du 11 avril 2024**

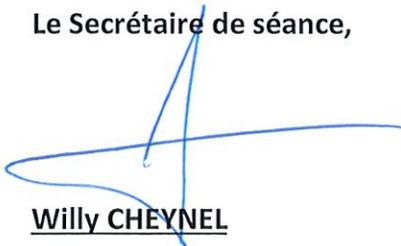
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2023, présenté ci-dessus ;
- **CONSTATE**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le Secrétaire de séance,



Willy CHEYNEL

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

